

Les accélérateurs #ecocirculaire49 chez Brangeon

Quand l'entreprise Brangeon ouvre ses portes pour parler de nos déchets

Qui ne s'est pas demandé ce que deviennent les déchets une fois ces derniers collectés ? Le 28 mai dernier, une vingtaine d'acteurs économiques et d'agents territoriaux ont eu l'occasion d'en savoir plus grâce à la visite organisée par la CCI du Maine et Loire, avec l'appui de la FFB, de deux sites de gestion des déchets de l'entreprise Brangeon.

Parmi les activités de cette **entreprise locale créée en 1919**, figure en effet la collecte des déchets des acteurs économiques, un secteur en fort développement depuis quelques années comme l'illustre le rythme des recrutements dans l'entreprise en 2018 : 1 nouvelle embauche par semaine !)

Accueillis à Cholet par Victor BRANGEON, l'arrière-petit-fils du fondateur de l'entreprise, les participants ont d'abord parcouru le site de 23 ha où sont traités tous les déchets à l'exception des déchets radioactifs : matières organiques, métaux, ferraille, déchets dangereux, cartons, plastiques, mobilier, bois... La visite a été l'occasion de découvrir à la fois les techniques et équipements utilisés pour valoriser et évacuer tous les types de déchets vers les différents exutoires (broyeur aluminium, tri optique pour le bois, déconditionnement des produits alimentaires de leur emballage...), mais également l'actualité des filières et les démarches menées pour favoriser la meilleure valorisation des matières.

En effet, soucieuse de limiter les impacts environnementaux des **540 000 tonnes** qu'elle traite, l'entreprise en **valorise aujourd'hui 76 %** et se donne l'objectif d'atteindre 80 % à l'horizon 2025. Elle est ainsi en permanence à la recherche de nouvelles filières, en particulier locales, permettant de donner une seconde vie aux déchets, comme une partie du bois qui est réutilisée par un panneautier régional pour la fabrication de meubles. En tout état de cause, à entendre les réactions des participants, l'assurance que les déchets sont efficacement valorisés en aval serait indispensable à la mise en œuvre du **tri à la source** par les entreprises productrices de déchets.

L'entreprise œuvre aujourd'hui pour trouver des solutions de valorisation des plastiques, très complexes à mettre en œuvre.

Les déchets non valorisables sont conduits au centre de stockage des déchets non dangereux. Ils sont compactés dans des **casiers étanches**, élaborés suivant des **procédures visant à assurer l'innocuité du stockage sur l'environnement**. Les lixiviats, issus de la fermentation de ces déchets dans ces casiers, permettent la **production d'un gaz valorisé en électricité, alimentant l'équivalent de 800 foyers** grâce à une station de co-génération installée sur le site. Les terrains sur les casiers sont ensuite remis en situation d'exploitation : des agriculteurs peuvent être amenés à y faire pousser du foin pour nourrir leurs bêtes.

De l'avis des participants, mieux connaître le **volet, souvent occulté de nos modes de vie que représente la gestion des déchets, s'avère essentiel**. Ce type de demi-journée, initiée par le groupe des **Accélérateurs #ecocirculaire49** pour promouvoir l'économie circulaire, est ainsi appelé à se reproduire !



**CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE**

1^{er} ACCÉLÉRATEUR DES ENTREPRISES



Chiffres clés de l'entreprise Brangeon :

- 1300 collaborateurs
- 2 activités en 3 filiales : le transport logistique, la collecte et le tri et la valorisation des ordures ménagères et la collecte et valorisation des déchets professionnels
- 40 sites dans le Grand Ouest - 150 M° CA (2018)
- Labellisations ISO 14001, 5001, Lucie...



Crédit photo : Groupe Brangeon



Crédit photo : Groupe Brangeon



**CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE**

1^{er} ACCÉLÉRATEUR DES ENTREPRISES

